



Rapport d'activité 2020 - 2021

InterApi – Interprofession des produits de la ruche

Table des matières

Edito du Président	3
Une structuration au service de l'échange entre les acteurs de la filière apicole	4
Une interprofession qui s'intègre dans son environnement	6
Des actions au service du développement de la filière apicole	8
Contribution à la résolution des problèmes de production des produits de la ruche	9
Amélioration de la qualité et de la traçabilité des produits de la ruche	12
Amélioration de la connaissance, la transparence et l'information relative aux marchés pour une juste rémunération de l'ensemble des maillons de la filière	16
Promotion des produits de la ruche et des métiers de la filière apicole	18
Autres actions utiles à la défense des intérêts collectifs de la filière	22
Bilan financier	25
Cap vers l'avenir !	27
Conclusion	28
Annexe 1 : Liste des délégués et administrateurs, composition du comité exécutif et liste des salariés suivant InterApi au 31 juillet 2021	29
Annexe 2 : Rapport de présence	30
Annexe 3 : liste des représentants d'InterApi dans les instances/groupes de travail externes	32
Annexe 4 : feuille de route 2021-2022	33

Edito du Président



Cette troisième année conclut un cycle pour InterApi avec la mise en place de ses premiers accords interprofessionnels et de la collecte des premières cotisations. Mais comme rien n'est jamais facile, il a fallu que la tâche se complexifie avec l'arrivée de la Covid-19 qui a impacté la collecte amont, réalisée par l'intermédiaire de la MSA. Néanmoins, cette année a été riche en travaux. La structuration prend du temps et les écueils sont nombreux, le plus important concerne notre CVE qui est bien stabilisée pour l'amont mais demande une sécurisation juridique côté aval. En effet, le prélèvement de la CVE sur les miels d'import et le constat fait que les origines des miels peuvent être mélangées dans un

même pot nous conduisent à des remarques de la part des pouvoirs publics qu'il faut purger pour pouvoir espérer une extension d'accord au-delà d'une année.

Notre rapport retrace en détail les actions que nous avons menées sur ce troisième exercice, basé sur l'année européenne qui commence le 1^{er} août et se finit le 31 juillet de l'année n+1 (cependant une énième modification de l'Europe va nous conduire à revenir sur le calendrier conventionnel pour nos prochains exercices !). Je ne vais pas ici reprendre les actions une à une mais je voudrais insister sur un point qui me semble important pour une bonne compréhension. La mise en place de l'utilisation des fonds de la CVE a été compliquée par les éléments de contexte signalés plus haut mais aussi par la complexité de mettre l'ensemble des acteurs en accord sur une méthode de validation. L'incertitude sur les montants puis le décalage de la collecte ne nous a pas permis de lancer tous les chantiers prévus. Je comprends l'impatience des acteurs quant aux résultats attendus mais je demande à tous de regarder de là où l'on est parti il y a 3 ans et de mesurer le chemin accompli sans parler de tous les sujets d'actualités que nous avons dû traiter en urgence (néonicotinoïdes, plan « pollinisateurs » dont l'arrêté « abeilles », etc.) !

Nous sommes sur la bonne voie. Les structures adhérentes font preuve d'implication et nos commissions effectuent un travail de fond pertinent et efficace. Le choix de prendre notre temps pour construire des bases solides paie et cela nous permet de mettre en place des procédures qui aboutissent au consensus nécessaire à la mise en place et au financement de nos actions. Il y a encore du chemin pour restaurer la confiance entre tous les acteurs et faire que notre filière soit performante, durable et stable mais les bases sont présentes.

Je tiens aussi dans ces lignes à souhaiter la bienvenue à la FCA et à remercier les partenaires de l'aval qui ont négocié et accepté cette adhésion afin de renforcer notre représentativité.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des représentants (instances, commissions, comité de liaison) pour leur implication et les travaux accomplis. Et pour finir, je tiens à remercier nos salariées pour leur excellent travail et tout particulièrement Magali pour son dévouement.

Une structuration au service de l'échange entre les acteurs de la filière apicole

InterApi est une association interprofessionnelle régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 ainsi que par celles des articles 157 et suivants du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et les articles L.632-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime. Elle a été créée le 29 janvier 2018 et reconnue par les pouvoirs publics le 15 avril 2019.

Elle est composée de deux collèges, un collège production et un collège commercialisation. Ces deux collèges administrent et représentent l'association selon un principe d'égalité.



COLLÈGE PRODUCTION

- Syndicats apicoles : FFAP, SNA, SPMF, UNAF
- Sections apicoles des syndicats agricoles : Confédération paysanne, Coordination Rurale, FNSEA
- Coopératives apicoles : FEDAPI
- Organismes de recherche et développement : ADA France et GPGR



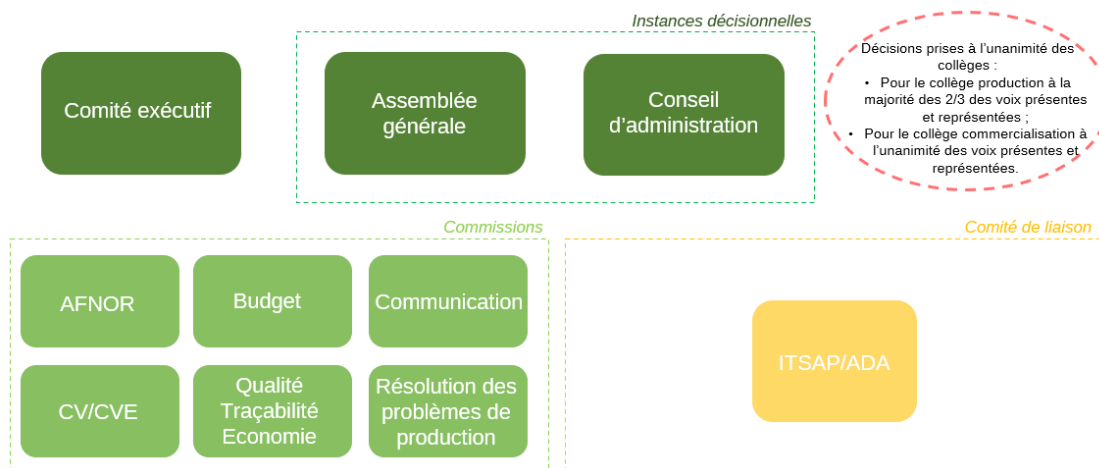
COLLÈGE COMMERCIALISATION

- Matériel apicole : SNFGMA
- Conditionneurs : SFM
- GMS : FCA et FCD

ADA France : Fédération nationale du réseau de développement apicole ; FCA : Fédération du commerce coopératif et associé ; FCD : Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution ; FEDAPI : Fédération des coopératives apicoles de France ; FFAP : Fédération Française des Apiculteurs Professionnels ; FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ; GPGR : Groupement des Producteurs de Gelée Royale ; SFM : Syndicat Français des Miels ; SNA : Syndicat National d'Apiculture ; SNFGMA : Syndicat National des Fabricants et Grossistes en Matériels Apicoles ; SPMF : Syndicat des Producteurs de Miel de France ; UNAF : Union Nationale de l'Apiculture Française

Membres d'InterApi

Afin de favoriser le dialogue entre les représentants des différents acteurs de la filière apicole, InterApi a mis en place des groupes de travail qui réfèrent ensuite aux instances décisionnelles. Chaque structure adhérente est libre de participer aux différents groupes et de désigner qui la représente, dans le respect des statuts d'InterApi.



Fonctionnement d'InterApi

Chaque structure adhérente a le droit de s'exprimer lors des discussions et des votes, toutefois, le GPGR et le SNFGMA ont des voix consultatives et non délibératives.

D'un point de vue du fonctionnement interne d'InterApi, ce troisième exercice a été marqué par :

- L'adhésion dans le collège « commercialisation » de la Fédération du commerce coopératif et associé (FCA) le 25 février 2021 ;
- Le passage de voix délibérative à consultative pour le SNFGMA ;
- La fin des mandats des délégués et administrateurs désignés à la création de l'association et la désignation, pour 3 ans, de nouveaux délégués et administrateurs, ainsi que l'élection d'un nouveau comité exécutif (cf. annexe 1). Cette désignation a amené un taux de renouvellement de 21% des délégués et de 30% des administrateurs. Les membres du comité exécutif ont été reconduits dans leurs fonctions excepté un car le SNFGMA a laissé son siège à la FCA ;
- L'élection de Simon BELLOT, Thomas DECOMBARD et Patrick GRUEZ à la commission de conciliation ;
- L'activation du comité exécutif pour traiter des points d'actualité et préparer les conseils d'administration ;
- La tenue d'une réflexion sur les limites du fonctionnement d'InterApi qui a abouti à l'évolution des statuts et du règlement intérieur d'InterApi avec notamment la mise en place d'un vote pour pouvoir choisir entre plusieurs propositions, de règles déontologiques et d'un rapport de présence, la précision du statut des représentants d'InterApi lors de réunions avec des tiers, l'instauration d'un nombre minimal d'inscrits pour pouvoir convoquer une commission et d'un nombre minimal de participants pour pouvoir la tenir ;
- L'abandon de la mise en place d'une commission « gelée royale » à la suite d'un avis du GPGR ;
- Le départ de 35% des salariés suivant InterApi dans les structures adhérentes ;
- L'arrivée d'une deuxième salariée, Coralie MAYET, le 21 juin 2021 ;
- L'obtention d'un nouveau SIRET en lien avec le changement d'adresse du siège social ;
- La levée des premières Cotisations Volontaires Etendues (CVE) et des premières Cotisations Volontaires (CV) auprès des acteurs de la filière apicole.

Ces différents événements illustrent la continuité du développement d'InterApi afin de trouver un fonctionnement efficace lui permettant de remplir ses missions.

L'équipe salariée d'InterApi



Magali JONAS

Arrivée en juillet 2019, elle a en charge la gestion des ressources de l'interprofession, son bon fonctionnement, ainsi que les sujets relatifs à la qualité, la traçabilité, l'économie, la communication et la normalisation.



Coralie MAYET

Arrivée en juin 2021, elle a en charge les sujets relatifs à la production apicole.

Une interprofession qui s'intègre dans son environnement

Au cours de cet exercice, InterApi a maintenu et a continué à construire des relations avec des partenaires au sein et à l'extérieur de la filière, en plus du maintien d'une relation forte avec ses adhérents (syndicats apicoles, conditionneurs et distributeurs de produits apicoles).

InterApi a continué à dialoguer avec les pouvoirs publics, et notamment avec :

- Les services de la DGAL afin de continuer la mise en œuvre de la Loi de Santé Animale (LSA) en France et d'assurer le transfert de la gestion de certaines menaces sanitaires ;
- La DGCCRF afin d'identifier les actions qu'InterApi peut mettre en place pour aider la lutte contre les fraudes ;
- La DGPE et la DGCCRF dans le cadre de la stabilisation financière d'InterApi à travers l'extension d'un accord interprofessionnel ;
- Le ministère en charge de l'écologie et le ministère en charge de l'agriculture dans le cadre du plan « pollinisateurs » ;
- Le ministère en charge de l'agriculture à propos de l'apiculture biologique et de la dérogation pour l'usage de néonicotinoïdes.

InterApi continue également de participer au comité apicole piloté par FranceAgriMer. La relation avec FranceAgriMer a également une autre dimension car FranceAgriMer subventionne InterApi pour ses travaux sur la normalisation des produits de la ruche.

InterApi poursuit d'ailleurs également son partenariat avec l'AFNOR pour l'animation de la commission nationale sur la normalisation internationale des produits de la ruche et le secrétariat du groupe de travail international sur le miel.

InterApi continue de louer un bureau à la Maison des Fruits et Légumes, de faire appel à CerFrance l'Entreprendre pour la gestion comptable et la gestion « ressource humaine » courante de l'association et a établi un partenariat avec la MSA pour la collecte de la CVE auprès des apiculteurs.

InterApi a cherché une façon de fonctionner avec l'ITSAP-institut de l'abeille et le réseau des ADA. Après l'exploration d'une piste pour élaborer une convention cadre, il a été préféré de se tourner vers le lancement d'appels d'offres pour les projets d'InterApi mis en œuvre par des partenaires et prestataires. Cette solution permet de satisfaire le besoin de donner de la visibilité sur notre feuille de route aux partenaires, notamment dans un contexte de demande de qualification de l'ITSAP-institut de l'abeille et d'ADA France, et la volonté d'être transparent sur l'attribution des projets financés par InterApi. L'application de cette solution se fera sur l'exercice prochain et permettra d'identifier si elle répond aux attentes et les améliorations à y apporter.

InterApi a réussi à mener à bien un premier projet avec l'ITSAP – institut de l'abeille et le réseau des ADA avec le développement d'une fiche de vulgarisation des résultats d'une étude menée, entre autres, par l'ITSAP – institut sur le piégeage des fondatrices du frelon asiatique au printemps.

Afin de travailler sur la résolution des problèmes de production, InterApi travaille avec l'ITSAP-institut de l'abeille, le réseau des ADA, GDS France, la FNOSAD, le Groupement National des Techniciens Sanitaires Apicoles (GNTSA), la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV), la Plateforme d'Épidémiologie en Santé Animale (PESA) et l'ANSES.

Afin de mener des actions de communication, InterApi a continué à faire appel à l'agence de communication A7com et a également développé un partenariat avec l'agence BCW.

Au cours de cet exercice, InterApi a commencé à mettre en place d'autres relations partenariales avec :

- L'INAO par l'intégration du groupe de travail sur l'apiculture biologique, ce qui a permis de rencontrer de nouveaux partenaires (organismes de contrôle, ITAB et FNAB notamment) ;
- L'APCA ;
- L'ACTA.

InterApi a été identifiée par différents partenaires pour :

- Aider et suivre l'avancée de l'étude sur la structuration de la filière apicole financée par FranceAgriMer et réalisée par Klorobiz et Michel BOCQUET ;
- Participer aux comités de pilotage de l'observatoire de la production de miel et de gelée royale et du panel sur la consommation de miel en GMS) ;
- Répondre à une consultation sur l'avant-projet d'ordonnance portant réforme du droit des sûretés ;
- Contribuer à l'élaboration du plan « pollinisateurs » ;
- Suivre la mise en place d'un label pour les territoires favorables aux pollinisateurs par le parc national des Cévennes.

Cela est un début et InterApi souhaite être plus identifiée par les pouvoirs publics (notamment les ministères et plus particulièrement celui en charge de l'écologie), les collectivités (dont Régions de France et l'Association des Départements de France), les politiques (parlementaires français et européens) et les médias pour porter la voix de la filière apicole. Un travail pour y arriver sera réalisé dans les prochaines années avec la mise en œuvre de la stratégie de communication.

D'autres partenariats à développer ont été identifiés :

- FMSE afin de travailler sur un fond d'indemnisation des apiculteurs ;
- Associations de consommateurs et des associations de protection de l'environnement, ainsi que des Organisations Non Gouvernementales poursuivant l'un de ces deux objectifs, afin d'établir un dialogue avec la société civile sur ces deux thématiques importantes pour la filière apicole, qui permette d'identifier ses attentes et de mieux lui expliquer les actions de la filière ;
- Autres interprofessions, notamment à travers l'adhésion au Comité de Liaison des Interprofessions Agricoles et Agro-alimentaires (CLIA), afin d'échanger sur les difficultés rencontrées et de gagner en efficacité ;
- Associations et syndicats de forestiers, afin de pouvoir travailler sur les ressources mellifères en forêt ;
- Interprofessions et syndicats de céréaliers et de semenciers, afin de travailler sur les ressources mellifères en milieu ouvert ;
- INRA et CNRS afin de développer des connaissances d'intérêt général sur la filière apicole ;
- FedCan afin d'encadrer les conservatoires de l'abeille Noire (le dialogue a été rompu au cours de cet exercice).

InterApi souhaite également aller plus loin dans la structuration de la filière, notamment à travers un dialogue avec l'ITSAP-institut de l'abeille, le réseau des ADA et les acteurs sanitaires (dont OVS et OVVT).

Des actions au service du développement de la filière apicole

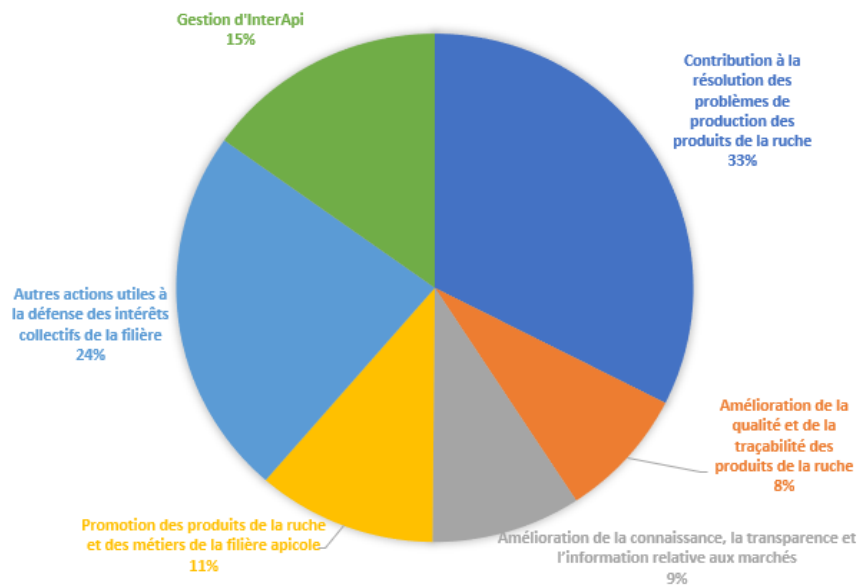
Conformément à l'article 4 de ses statuts, InterApi a pour objet :

- L'organisation du dialogue interprofessionnel entre les acteurs de la filière apicole ;
- La représentation des intérêts de la filière apicole auprès des instances publiques et des tiers ;
- La contribution à la résolution des problèmes de production des produits de la ruche ;
- L'amélioration de la qualité et de la traçabilité des produits de la ruche ;
- L'amélioration de la connaissance, la transparence et l'information relative aux marchés pour une juste rémunération de l'ensemble des maillons de la filière ;
- La promotion des produits de la ruche et des métiers de la filière apicole ;
- La conclusion d'accords interprofessionnels pouvant, le cas échéant, être étendus par l'autorité administrative compétente ;
- D'une manière générale, la mise en œuvre d'actions utiles à la défense des intérêts collectifs de la filière et entrant dans les missions des interprofessions précisées aux articles 157 et 164 du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et L 632-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Le périmètre d'InterApi inclut le miel, la gelée royale, la cire, le pollen, la propolis, le venin d'abeille, le pain d'abeille, les activités de pollinisation et d'élevage.

Ce troisième exercice a vu la continuité de la construction interne d'InterApi et de son positionnement dans son environnement afin de lui permettre d'avancer de façon efficiente sur sa feuille de route. Il a également permis de mettre en place des actions présentes dans la feuille de route ou en lien avec l'actualité.

Voici la répartition globale du temps de travail des salariés d'InterApi entre les différentes missions et une action support de gestion de l'interprofession :



Il est à noter que toutes les missions n'apparaissent pas car certaines, comme l'organisation du dialogue interprofessionnel, la représentation des intérêts de la filière apicole et la conclusion d'accords interprofessionnels, interviennent dans le cadre d'actions menées en lien avec d'autres missions.

Voici un bilan des actions menées au sein de chaque mission.

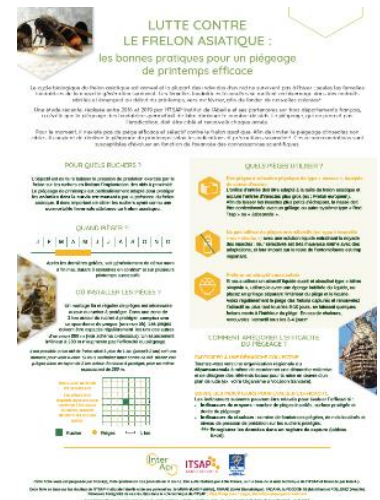
Contribution à la résolution des problèmes de production des produits de la ruche

Cette mission est traitée au sein de la commission « Résolution des Problèmes de production ». Le bilan de la participation aux réunions est disponible en annexe 2. Voici le bilan de l'état d'avancement des actions présentes sur la feuille de route de la commission :

Action	Etat d'avancement
Financer un projet répondant à la problématique : "Est-ce que varroa peut développer des résistances aux différents produits de traitement ?"	A faire
Evaluer la faisabilité d'obtention d'une AMM pour l'acide oxalique en fumigation : rencontrer le DGAL et l'ANMV, identifier les éléments manquants pour déposer un dossier, confier l'obtention des éléments manquants aux partenaires, rechercher un partenaire pour développer le produit	En cours : rencontre de la DGAL et de l'ANMV, recherche d'un avocat
Rencontrer la DGAL et l'ANMV pour expliquer le travail de la filière sur varroa depuis des dizaines d'années	Réalisée
Mettre en place un plan de lutte nationale contre varroa	En cours : élaboration de la stratégie en attente de mise en œuvre
Identifier des rings tests manquants pour l'évaluation des risques des PPP dans les procédures d'AMM, appui au montage financier	A faire
Financer un projet pour répondre à la problématique : quels sont les risques pris par rapport aux fongicides dans les différents ITK ?	Abandonnée dans l'attente du nouvel arrêté dit "mention abeille"
Définir une position de l'interprofession sur la modification de l'arrêté "abeille" et la porter auprès des pouvoirs publics	Réalisée
Suivre l'harmonisation des pratiques dans les enquêtes à la suite de mortalités suspectes	En cours
Etudier l'instruction technique sur les procédures en cas de mortalités suspectes et identifier s'il y a des points à améliorer : les soumettre à des partenaires techniques pour proposer des améliorations	En cours
Suivre l'évolution de l'OMAA, identifier s'il y a des points à améliorer : les soumettre à des partenaires techniques pour proposer des améliorations	A faire
Suivre l'évolution de l'enquête nationale sur les mortalités hivernales des colonies	En cours
Participer aux discussions sur la mise en œuvre de la LSA en France	Réalisée
Suivre l'évolution du règlement AB et porter les intérêts de la filière apicole	En cours
Demander à la FedCan et aux partenaires techniques de répondre aux questions définies par InterApi	En cours
Organiser une rencontre avec la FedCan et les partenaires techniques	A faire : en attente d'une réponse de la FedCan
Se renseigner sur la gestion des ressources génétiques auprès du bureau des ressources génétiques	A faire
Si les conservatoires de l'abeille Noire se trouvent être pertinents, travailler sur leur cadrage juridique	A faire : en attente des étapes précédentes
Créer des éléments de langage sur les conservatoires d'abeilles Noires afin de répondre aux sorties presse des pro conservatoires	A faire
Coordonner la construction d'un plan de piégeage collectif du frelon asiatique	En cours : participation au G1 pilote par GDS France
Demander aux partenaires techniques de créer une plaquette d'information sur le piégeage du frelon asiatique	Réalisée
Suivre le projet de loi sur les NNI	Réalisée
Suivre la proposition de loi sur la transhumance	Réalisée

Etat d'avancement des actions présentes sur la feuille de route 2020-2021 en lien avec la résolution des problèmes de production des produits de la ruche

La commission a permis l'élaboration d'un premier livrable en finançant et en participant à un projet, mené par ADA France, de développement d'une fiche permettant de transférer aux apiculteurs les principaux résultats d'une étude menée par l'ITSAP - institut de l'abeille et ses partenaires sur l'efficacité du piégeage des fondatrices du frelon asiatique au printemps. Ce premier livrable a montré la nécessité d'accompagner les apiculteurs afin de pouvoir protéger leurs ruchers en coordonnant l'action de tous les acteurs de terrain (agriculteurs, forestiers, collectivités, etc.). InterApi porte donc cet objectif au sein d'un groupe de travail, piloté par GDS France, sur la mise en place d'un plan de lutte nationale. Également consciente des problèmes que pourraient soulever un piégeage massif non encadré, InterApi veut financer des recherches sur la sélectivité des pièges et des appâts utilisés pour ce piégeage.



La commission a poussé pour que l'Etat se saisisse de la nécessité de faire évoluer l'arrêté « abeilles » et a travaillé sur leur proposition, réalisée dans le cadre du plan « pollinisateurs ». Elle a d'ailleurs travaillé sur tous les points sanitaires de ce plan, participé à toutes les réunions organisées par les pouvoirs publics, rencontré le cabinet du Ministre en charge de l'agriculture, rencontré la FNSEA, répondu présente à une audition par le Sénat et répondu aux deux consultations des pouvoirs publics ainsi qu'à la consultation publique. Ces travaux ont aussi amené InterApi à écrire aux ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie afin d'alerter sur le contenu de la proposition d'arrêté, notamment l'absence de température maximum pour un traitement de jour, qui ne permet pas de protéger les abeilles. InterApi a rédigé deux communiqués de presse sur ce sujet. La position d'InterApi a été reprise dans un article de

presse. A priori l'Etat devrait publier prochainement la version finale de son plan pollinisateurs et de l'arrêté « abeilles ».

La commission a travaillé sur plusieurs dossiers qui nécessitent d'avoir des suites :

- Après avoir défini un positionnement d'InterApi à la suite du rappel à la réglementation de l'ITSAP – institut de l'abeille et du réseau des ADA par la DGAL et l'ANMV concernant l'utilisation de l'acide oxalique pour le traitement de l'acarien varroa, les représentants désignés de la commission ont porté cette position auprès de ces organismes afin de défendre le travail d'innovation de la filière. Il a été conclu que les travaux et le dialogue allaient continuer afin de trouver une solution pour permettre aux structures de recherche et développement de continuer leurs expérimentations et de communiquer sur les résultats dans un but d'innovation et aux apiculteurs de continuer à utiliser un outil efficace de lutte contre varroa. InterApi a commencé à rechercher un cabinet d'avocats qui l'accompagne, ainsi que le réseau des ADA et l'ITSAP – institut de l'abeille, dans la recherche de solutions, notamment à travers l'analyse de la réglementation.
- InterApi a participé aux discussions avec la DGAL et les partenaires du sanitaire sur la mise en œuvre de la LSA en France aux niveaux technique et politique, opérationnel et gouvernance. Les positions de la filière ont été entendues. Ainsi, le frelon asiatique, la loque américaine, le varroa, *Tropilaelaps* ssp. et la nosébose sont maintenant tous sous la responsabilité de gestion de la filière. InterApi a d'ores et déjà commencé à discuter avec les partenaires du sanitaire pour mettre en place des plans collectifs de gestion sur la loque américaine et le frelon asiatique, dans le cadre de groupes de travail pilotés par GDS France, à la demande de l'Etat. InterApi pousse également pour qu'un groupe de travail soit monté au plus vite sur le varroa et prévoit d'y porter la stratégie élaborée lors de l'exercice précédent.

La LSA a également mise en place une nouvelle base de données qui a pour objectif de faciliter la gestion des menaces sanitaires tout en remontant des données statistiques. La déclaration annuelle des ruches est donc rattachée à cette nouvelle base de données. InterApi participe au comité de pilotage du projet « SINEMA » sur la mise en place de cette nouvelle base de données et notamment au sous-groupe traitant de l'évolution de la déclaration annuelle des ruches.

InterApi a également suivi les tests des mesures prévues par l'Etat en cas de déclaration d'un foyer d'*aethina tumida* et prévoit des actions complémentaires afin de s'assurer que les réponses seront bien efficaces.

- Au moment où l'Etat a communiqué sur son envie de mettre en place une dérogation d'utilisation des néonicotinoïdes, InterApi a exprimé son désaccord sur le fond et sur le fait de ne pas avoir été consultée en amont à travers un courrier au Ministre en charge de l'agriculture et un communiqué de presse. InterApi a continué à suivre l'évolution de la mise en place de cette dérogation, a alerté le Ministre en charge de l'agriculture et les parlementaires français et européens, a rencontré le cabinet du Ministre et a participé à deux auditions au Sénat. InterApi a continué à communiquer sur sa position à travers un communiqué de presse. Une fois la dérogation mise en place, InterApi a rencontré l'ITB (Institut Technique de la Betterave) et la CGB (Confédération Générale des planteurs de Betteraves) ainsi que le délégué interministériel en charge de ce dossier afin de faire valoir des actions de suivi et de protection des abeilles. Elle a également participé dans ce but au comité de suivi de l'application du plan d'actions de la filière de la betterave sucrière et au groupe de travail « pollinisateurs » de ce comité. Toutefois, après la première réunion, InterApi a décidé, en partenariat avec l'ITSAP – institut de l'abeille et ADA France, de sortir de ce groupe de travail qui n'a pas de moyens financiers, par crainte d'une manipulation politique. InterApi continue de suivre ce dossier afin de minimiser au maximum les effets sur les colonies d'abeilles.
- A la suite du constat d'un mécontentement des apiculteurs à propos des procédures en place pour suivre et expliquer les mortalités des colonies d'abeilles, InterApi s'est investi :

- Dans un groupe sur l'évolution de l'enquête nationale des mortalités hivernales d'abeilles : après avoir donné le cadre souhaité, InterApi s'est retirée des échanges techniques et attend la présentation des résultats ;

- Pour faire évoluer la procédure existante en cas de mortalités massives aiguës : InterApi a interpellé la DGAL sur des problèmes dans la procédure mise en place par les services de l'Etat et sur les souhaits d'évolution exprimés par la filière.

La DGAL a indiqué être en train de travailler sur l'harmonisation de la mise en œuvre de la procédure et se penchera sur ces demandes dans un deuxième temps. En attendant, InterApi remonte les problèmes dont elle a connaissance au fil de l'eau afin qu'ils soient directement pris en compte dans l'harmonisation de la mise en œuvre. A la fin du travail de la DGAL, InterApi demandera une évaluation de cette procédure afin d'identifier les évolutions qu'il reste à mettre en place.

- Alertée sur les effets dévastateurs que pourrait avoir le nouveau règlement européen sur l'apiculture biologique française, InterApi a rencontré le cabinet du Ministre en charge de l'apiculture et l'INAO puis a intégré le groupe de travail sur l'apiculture de l'INAO afin de travailler sur le guide de lecture français du règlement européen et sur la grille de sanctions. Elle travaille de concert avec l'ITSAP – institut de l'abeille et le réseau des ADA sur ce dossier.

- Voir mettre en œuvre les recommandations du rapport OASIS (notamment sur la formation des personnes de l'administration ou mandatées par l'administration pour intervenir sur les ruchers et sur la réalisation systématique d'analyses multi-résidus) ;
- Financer les analyses de résidus par la taxe sur la vente de produits phytopharmaceutiques ;
- Avoir une transparence financière sur les fonds alloués à ce dispositif sur les 5 dernières années (formation des agents et analyses toxicologiques) ;
- Avoir accès aux résultats des analyses plus rapidement ;
- Améliorer l'analyse des causes et des responsabilités.

Le dossier sur les conservatoires de l'abeille Noire est bloqué depuis le début de l'exercice car la FedCan, malgré plusieurs relances, n'a toujours pas répondu aux questions sur le fondement de ces conservatoires, préalables à une rencontre posée dans un courrier en date du 14 février 2020.

La commission a également suivi :

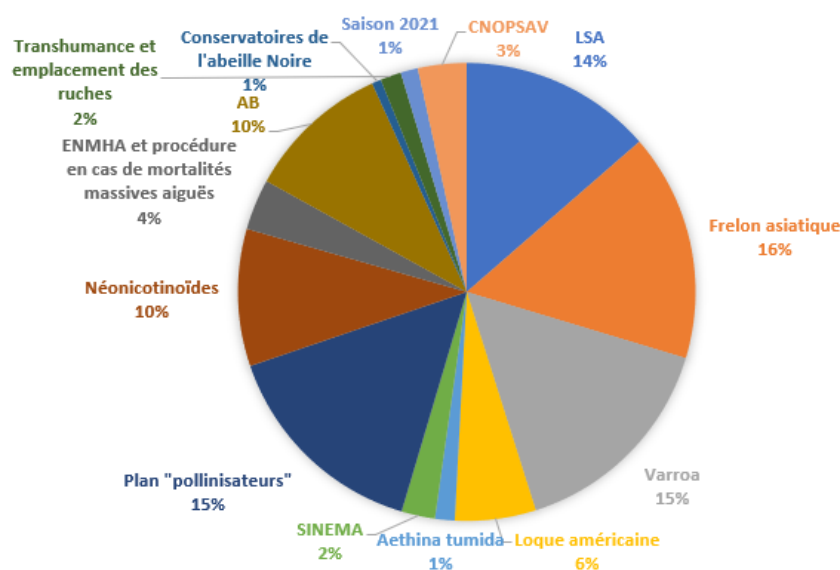
- La proposition de loi proposée à l'été 2020 sur la régulation du nombre de ruches dans le cadre de transhumance, préparé un courrier aux députés et un communiqué de presse avant qu'elle ne soit retirée à l'automne 2020 ;
- La réflexion sur l'évolution des règles sur le nombre de ruches sur les terrains de l'ONF, et plus largement la problématique émergente de concurrence entre abeilles domestiques et pollinisateurs sauvages ;
- Le plan national d'actions « France Terre de Pollinisateurs » à travers son comité de pilotage.

A la fin de l'exercice, la commission a commencé à réfléchir aux conséquences de la saison 2021 et notamment à la nécessité de faire appel aux calamités agricoles.

7 actions sur 22 n'ont pas pu être commencées pour différentes raisons :

- Difficulté à trouver un consensus sur les attentes d'InterApi par rapport aux actions ;
- Difficulté à trouver la meilleure façon de fonctionner pour solliciter des partenaires/prestataires ;
- Attentes d'éléments de la part d'autres acteurs ;
- Manque de temps du fait de la nécessité de traiter des sujets d'actualité non prévus (notamment les suites de la LSA, la dérogation d'utilisation des néonicotinoïdes et le plan « pollinisateurs »).

Voici la répartition du temps de travail entre les actions au sein de cette mission :



La mission « Contribution à la résolution des problèmes de production des produits de la ruche » en bref :

16 sujets traités

- 12** réunions sur la LSA et la gestion des menaces sanitaires
- 2** comités des experts apicole du CNOPSAV
- 2** comités de pilotage du projet SINEMA
- 6** réunions sur le plan « pollinisateurs » et l'arrêté « abeille »
- 1** comité de pilotage du PNA « France Terre de Pollinisateurs »
- 5** réunions sur l'apiculture biologique
- 1** réunion sur l'utilisation de l'acide oxalique
- 7** réunions sur la dérogation d'utilisation des néonicotinoïdes
- 1** réunion sur l'enquête nationale sur les mortalités hivernales des abeilles
- 1** audition au Sénat sur le plan « pollinisateurs » et l'arrêté « abeille »
- 3** communiqués de presse
- 1** reprise presse
- 1** fiche sur le piégeage du frelon asiatique
- 2** auditions au Sénat sur l'utilisation des néonicotinoïdes
- 3** courriers à destinations des ministères
- 1** courrier à destination des parlementaires français et européens
- 1** problème dans la mis en œuvre de la procédure en cas de mortalités massives aiguës remonté auprès de la DGAL
- 4** rencontres d'avocats

Amélioration de la qualité et de la traçabilité des produits de la ruche

Cette mission est en partie traitée au sein de la commission « Qualité, traçabilité et économie de la filière ». Le bilan de la participation aux réunions est disponible en annexe 2. Voici le bilan de l'état d'avancement des actions, en lien avec la mission, présentes sur la feuille de route de la commission :

Action	Etat d'avancement
Suivre l'application de la loi relative à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires	En cours : recherche d'une porte de sortie face à l'inapplicabilité de la loi
Rappeler la réglementation concernant l'obligation d'afficher l'origine auprès des apiculteurs	A faire
Mettre en place d'un logo permettant d'identifier les produits de la ruche français	Abandonnée en attente de financement
Réfléchir sur la mise en place d'une collaboration avec Beefriendly	A faire
Co-construire avec la DGCCRF une fiche synthétique sur l'étiquetage de la gelée royale sur le modèle de celle du miel	En cours : le GPGR est en attente d'un retour de la DGCCRF
Après identification et centralisation des mauvaises pratiques, mettre en place un process avec les organisateurs de marché de plein vent et la DGCCRF pour lutter contre les fraudeurs	En cours
Mettre en place une action concertée avec la DGCCRF pour lutter contre la francisation des produits	A faire
Travailler sur les sanctions en cas de fraudes afin qu'elles soient dissuasives	Abandonnée à la suite de la discussion avec la DGCCRF
Travailler sur la traçabilité du côté amont, notamment sur le "paquet hygiène"	A faire

Etat d'avancement des actions présentes sur la feuille de route 2020-2021 en lien avec l'amélioration de la qualité et de la traçabilité des produits de la ruche

Lors de cet exercice, InterApi a rencontré la DGCCRF afin de discuter des actions qu'InterApi pourrait mettre en place, en complément des actions des services de lutte contre les fraudes, afin de contribuer à une meilleure efficacité et efficience de la lutte contre les fraudes et à la diminution du nombre de non-conformités relevées tous les ans dans un rapport de la DGCCRF. Il en est ressorti :

- L'idée de mettre en place une fiche de recensement des suspicions de fraudes afin d'avoir une image plus précise des fraudes existantes pour permettre aux services de l'Etat de mieux orienter leurs actions. Cette fiche est encore en cours de construction ;
- L'idée de développer une fiche synthétique sur l'étiquetage de la gelée royale sur le même modèle que celle existante pour le miel. Celle-ci est en cours de validation et de mise en page par la DGCCRF ;
- L'idée d'une communication auprès des apiculteurs sur les règles d'étiquetage. Celle-ci devra, pour plus de pertinence et d'efficience, être couplée au moment de la modification des règles d'étiquetage des pays d'origine par décret ;
- L'abandon de l'idée d'un travail sur les sanctions, encadrées par le code pénal.

InterApi a également suivi le cheminement de la réflexion sur l'application des règles concernant l'étiquetage des pays d'origine du miel et de la gelée royale mélangés dans la loi relative à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires, afin d'appuyer l'importance de l'entrée en application de ces articles et de pouvoir communiquer auprès des acteurs de la filière. Après les décisions de la commission européenne et du conseil d'Etat qui n'ont pas permis l'application de ces règles, et donc de la loi, InterApi a saisi l'opportunité offerte par la proposition de loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs afin de réfléchir à un moyen de faire appliquer ces règles et donc de donner plus de visibilité aux acteurs de la filière et aux consommateurs.

La commission a également été consultée par la DGCCRF sur les raisons de sa demande de clarifier les règles d'étiquetage pour la gelée royale et la formulation des règles qui pourraient s'appliquer.

Les remontées de suspicions de fraude sur les marchés étant importantes, la commission a commencé à travailler sur la mise en place d'un guide permettant aux organisateurs de marché de plein vent de mieux comprendre le marché des produits de la ruche, ses acteurs et lui donner des astuces pour repérer un potentiel fraudeur. Ce projet est encore en cours de réflexion, notamment pour évaluer la capacité des organisateurs de marché de plein vent à participer à cette lutte.

La commission a mis en place un document partagé pour que les adhérents puissent partager leurs préoccupations sur ces sujets, et les sujets économiques, et initier un dialogue interprofessionnel. Ce document n'a pas été saisi par les adhérents.

FranceAgriMer a sollicité l'avis d'InterApi sur le projet de certificat européen d'import de miel et sur le projet de certificat d'exportation de miel vers la Chine.

La commission a répondu à la partie sur le miel de la consultation européenne sur la mise en place de normes de commercialisation.

L'action visant à élaborer un logo pour identifier de façon harmonisée le miel français a été mise de côté car elle ne peut pas être financée par de la CVE (selon le droit européen, cette source de financement ne peut en effet pas être utilisée pour la mise en avant de produits français). Or il n'y a pas eu de temps pour trouver une autre source de financement, prérequis avant de débiter le travail.

4 actions sur 9 n'ont pas pu être commencées pour différentes raisons :

- Attentes d'éléments de la part d'autres acteurs ;
- Manque de temps, notamment car il y a des difficultés à trouver un consensus sur les attentes d'InterApi par rapport aux actions, à trouver la meilleure façon de fonctionner pour solliciter des partenaires/prestataires, et donc à avancer sur les actions en cours ;
- Manque de temps du fait de la nécessité de traiter des sujets d'actualité non prévus (proposition de loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs par exemple).

Le volet de cette mission sur la normalisation des produits de la ruche est traité au sein de la commission « normalisation des produits de la ruche ». Cette commission a fonctionné par mail cette année, il n'y a pas eu de réunion. Cependant, InterApi a participé aux 2 réunions de la commission nationale (V36A) organisées par l'AFNOR. Voici le bilan de l'état d'avancement des actions présentes sur la feuille de route de la commission :

Action	Etat d'avancement
Suivre le projet de normalisation internationale du miel	En cours : le projet devrait se poursuivre encore au moins sur trois ans
Suivre le projet de normalisation internationale de la gelée royale	En cours : le projet devrait se poursuivre encore au moins sur deux ans
Suivre le projet de normalisation internationale de la propolis	En cours : le projet devrait se poursuivre encore au moins sur deux ans
Suivre le projet de normalisation internationale du pollen	En cours : le projet devrait se poursuivre encore au moins sur deux ans
Suivre le projet de normalisation européenne de l'authenticité des miels	En cours

Etat d'avancement des actions présentes sur la feuille de route 2020-2021 en lien avec la qualité et la traçabilité des produits de la ruche

Les projets de normalisation se réalisent sur plusieurs années et devraient continuer au moins encore 2 à 3 ans chacun.

Dans le cadre de ces actions, InterApi suit les discussions internationales et françaises et établit des positions à porter au sein de la commission française. InterApi finance également, notamment grâce à une subvention de FranceAgriMer et du FEAGA dans le cadre du programme apicole européen, le travail de l'AFNOR en tant qu'animateur de la commission nationale sur les produits de la ruche (V36A) et en tant que secrétaire du groupe de travail international sur le miel, le fonctionnement de la commission V36A et une partie du travail d'une experte, Cindy ADOLPHE, pour aider l'avancée des projets sur le fond. InterApi suit donc toute la partie administrative de ces projets. A ce titre, InterApi a participé à deux réunions « bilan et perspectives ». InterApi s'assure également que des experts de chaque produit de la ruche soient présents et représentent les points de vue de la filière apicole dans les discussions nationales et internationales, et que les travaux progressent.

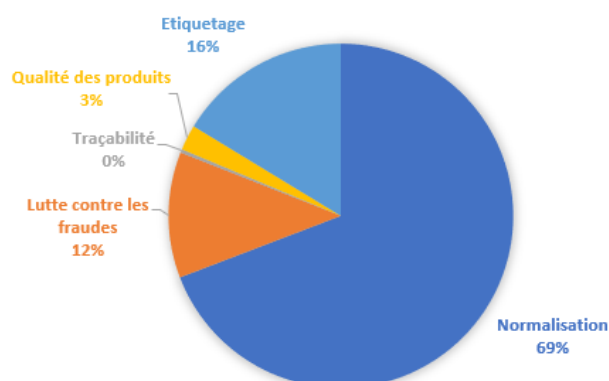
Voici les avancées qu'il y a eu lors de cet exercice sur les différents projets :

- Miel : traitement des réponses des pays au questionnaire, envoyé sur l'exercice précédent, et prise en compte lors de la rédaction d'une nouvelle proposition de norme. Lancement, sur la base de la nouvelle proposition, d'un vote pour activer le projet. Les résultats seront connus sur le prochain exercice, si le projet est activé les discussions seront lancées pour travailler tous les points de la norme. Il n'y a pas eu de réunion du groupe de travail sur cet exercice.
- Propolis : les discussions sont encore en cours sur certains et doivent être clôturées avant de passer à l'étape suivante du projet. Il y a eu 10 réunions du groupe de travail sur cet exercice.
- Pollen : les discussions sont encore en cours sur certains points et doivent être clôturées avant de passer à l'étape suivante du projet. Il y a eu 9 réunions du groupe de travail sur cet exercice.
- Gelée royale : les discussions ont commencé fin 2020 et sont encore en cours sur certains points et doivent être clôturées avant de passer à l'étape suivante du projet. Il y a eu 4 réunions du groupe de travail sur cet exercice.
- Authenticité des miels : au niveau européen, la commission qui travaille sur l'authenticité des aliments a choisi, fin 2020, de travailler sur les miels. Au niveau français, un groupe joint s'est créé entre la commission sur les produits apicoles et la commission sur l'authenticité des produits alimentaires.

Dans le cadre de cette mission, InterApi suit également les travaux du comité technique national « biodiversité » afin de s'assurer que les intérêts de la filière apicole ne soient pas compromis.

InterApi a été amenée à donner son avis sur la nouvelle présidence du comité international sur les produits de la ruche, et sur la mise en place d'un nouveau projet de normalisation sur les aliments complémentaires protéiques pour les abeilles mellifères, et plus particulièrement les suppléments protéiques. Ce projet n'a pas été approuvé par le sous-comité 19 de l'ISO qui travaille sur les produits apicoles.

Voici la répartition du temps de travail entre les actions au sein de cette mission :



La mission « Amélioration de la qualité et de la traçabilité des produits de la ruche » en bref :

14 sujets traités

4 réunions nationales sur la normalisation des produits de la ruche

1 réunion avec la DGCCRF

1 document partagé pour initier le dialogue interprofessionnel

Amélioration de la connaissance, la transparence et l'information relative aux marchés pour une juste rémunération de l'ensemble des maillons de la filière

Cette mission est traitée au sein de la commission « Qualité, traçabilité et économie de la filière ». Le bilan de la participation aux réunions est disponible en annexe 2. Voici le bilan de l'état d'avancement des actions, en lien avec la mission, présentes sur la feuille de route de la commission :

Action	Etat d'avancement
Créer un annuaire des adhérents au SFM	Réalisée
Travailler sur les coûts de production : faire le bilan de l'existant et des attentes, financer un projet pour combler les manques	En cours
Suivre l'étude sur la structuration économique de la filière	Réalisée
Recouper les données de l'observatoire du miel et de la gelée royale et de l'étude sur la structuration de la filière et financer un projet permettant de combler les manques pour identifier la nature des stocks et les freins à la vente	En cours
Mettre en place une enquête envoyée deux fois par an pour connaître l'état des stocks d'invendus et la production de miel français rapidement	En cours
Voir avec la FAO s'il est possible de produire des connaissances sur les flux internationaux de produits de la ruche	A faire

Etat d'avancement des actions présentes sur la feuille de route 2020-2021 en lien avec les marchés des produits de la ruche

La commission a travaillé, en lien avec le SFM, sur un annuaire des adhérents au SFM, à toute fin utile pour les acteurs de la filière et en conformité avec le droit de la concurrence.

Elle a également suivi l'étude sur la structuration économique de la filière apicole réalisée par Klorobiz et Michel BOCQUET et financée par FranceAgriMer. Dans ce cadre, InterApi a relayé les informations auprès de ses adhérents, a aidé à trouver des acteurs acceptant de répondre aux questions et a participé au comité de pilotage et au comité technique.

La commission a également travaillé sur :

- Une action permettant d'aider chaque apiculteur de calculer ses indicateurs de coûts de production pour piloter son exploitation et permettre des analyses typologiques, favoriser le dialogue amont – aval sur ce sujet, répondre aux exigences de loi dite « EGAlim » et suivre l'évolution des indicateurs dans le temps ;
- Une action qui permette de mieux connaître la production (dont les invendus) afin de permettre d'objectiver le dialogue interprofessionnel et d'orienter au mieux les actions d'InterApi.

Ces actions ne font pas consensus au sein des adhérents d'InterApi, elles se heurtent donc à des objections dès la définition des objectifs et des livrables souhaités.

Le dialogue sur ces actions s'est appuyé sur un état des lieux de l'existant réalisé par l'ITSAP et le réseau des ADA et s'est inscrit dans la discussion sur la proposition de loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs mais cela n'a pas permis d'avancer. Le dialogue doit donc se poursuivre.

InterApi a étudié la proposition de loi et a défini un positionnement qui a été porté auprès des pouvoirs publics.

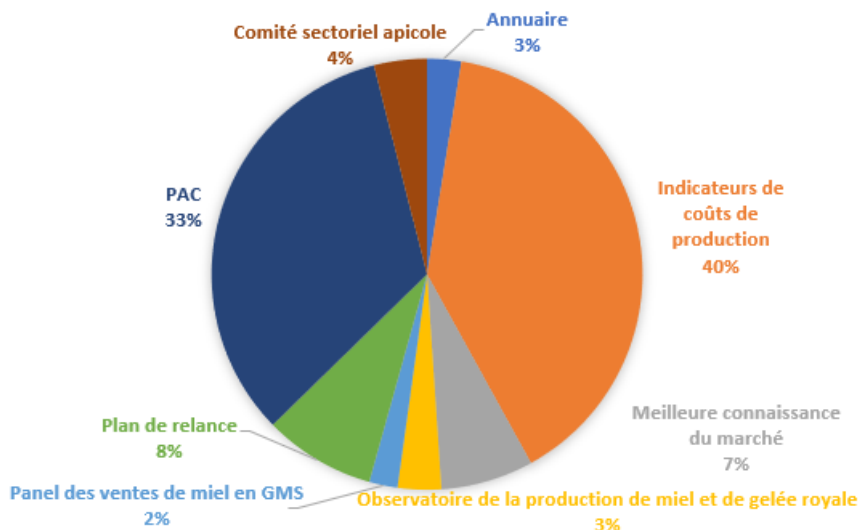
La commission a également travaillé sur :

- Le plan stratégique national de la politique agricole commune, notamment les mesures agro-environnementales et climatiques et le programme apicole européen. Le suivi de ce projet a impliqué 4 réunions avec les pouvoirs publics ;
- Le plan de relance, InterApi a réalisé une contribution sur les dispositifs pouvant entrer en compte et à assister à 2 réunions.

Afin de remplir cette mission, InterApi participe au comité sectoriel apicole, au comité de pilotage de l'observatoire de la production de miel et de gelée royale et au comité de pilotage du panel des ventes de miel en GMS. InterApi souhaite faire évoluer les deux derniers dispositifs afin qu'ils soient utiles à une meilleure compréhension du marché.

1 action sur 6 n'a pas pu être commencée par manque de temps, notamment du fait des difficultés à trouver un consensus sur les attentes d'InterApi par rapport aux actions, à trouver la meilleure façon de fonctionner pour solliciter des partenaires/prestataires, de la nécessité de prendre le temps de s'assurer de la conformité des actions avec le droit de la concurrence, et du fait de la nécessité de traiter des sujets d'actualité non prévus (proposition de loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs et PAC par exemple).

Voici la répartition du temps de travail entre les actions au sein de cette mission :



La mission « Amélioration de la connaissance, la transparence et l'information relative aux marchés pour une juste rémunération de l'ensemble des maillons de la filière » en bref :

10 sujets traités

4 réunions sur la PAC

4 réunions pour l'étude de la structuration économique de la filière apicole

3 comités sectoriels apicoles

2 comités de pilotage de l'observatoire de la production de miel et de gelée royale

1 comité de pilotage du panel des ventes de miel en GMS

2 réunions sur le plan de relance

1 annuaire des adhérents au SFM

2 réponses à des consultations des pouvoirs publics

5 propositions de MAEC

Promotion des produits de la ruche et des métiers de la filière apicole

Cette mission est traitée au sein de la commission « Communication ». Le bilan de la participation aux réunions est disponible en annexe 2. Voici le bilan de l'état d'avancement des actions présentes sur la feuille de route de la commission :

Action	Etat d'avancement
Communiquer sur la CVE	Réalisée
Travailler sur le support de valorisation de la participation financière	En cours : logo en cours de validation par l'INPI
Elaborer une stratégie de communication	Réalisée
Cartographier le public cible	A faire
Mettre en place d'un plan de rencontre de partenaires institutionnels et médias/influenceurs	A faire
Créer des supports de communication sur InterApi (document synthétique, vidéos, page internet)	En cours
Travailler sur le site internet d'InterApi	En cours : page web à faire évoluer
Réaliser un Q&A's (comprenant les éléments de langage sur les pratiques de nourrissage)	En cours
Organiser la veille	A faire
Désigner un ou plusieurs porte parole qui suivront un media-training	Réalisée
Communiquer sur les pratiques de nourrissage	A faire
Mettre en place l'action "miel de la chandeleur" 2021	Réalisée
Mettre en place l'action "miel de la chandeleur" 2022	En cours
Mettre en place un événement de promotion des produits de la ruche et des métiers de la filière apicole	En cours
Travailler sur le SIA 2022	Abandonnée faute de temps
Mettre en place un planning d'animation de la page Facebook	A faire
Elaborer un process de décision de communication	A faire

Etat d'avancement des actions présentes sur la feuille de route 2020-2021 en lien avec la promotion des produits de la ruche et des métiers de la filière apicole

La commission a travaillé sur la mise en place d'une communication sur la CVE et la CV afin de prévenir les acteurs de la filière et de leur expliquer le contexte et les objectifs de ces cotisations. Pour ce faire elle a :

- Finalisé un flyer pour les apiculteurs et un flyer pour les acteurs de l'aval : ceux-ci ont été diffusés par les adhérents dans leurs réseaux et revues et auprès des chambres d'agriculture. Ils ont également été divisés afin que les adhérents puissent utiliser chaque partie indépendamment ;
- Finalisé une « Foire aux Questions », également diffusée par les adhérents, auprès des chambres d'agriculture et de la MSA et sur la page Facebook d'InterApi ;
- Développé des éléments de communication pour que la MSA les diffuse auprès des futurs cotisants ;
- Un communiqué de presse pour la presse spécialisée ;
- Une page web d'information sur InterApi et les cotisations, à faire évoluer à terme en site internet plus complet.



La communication de la MSA a été perturbée par le retard pris dans la publication de l'arrêté d'extension de l'accord interprofessionnel. Ainsi, les éléments ont été envoyés en même temps que les appels de cotisation et non en amont comme cela été prévu. Ces actions de communication n'ont pas amené plus d'une dizaine de questions et/ou de contestations de la part des acteurs de la filière auprès d'InterApi.



Afin de permettre aux acteurs de la filière de valoriser leur engagement pour la filière, la commission communication a travaillé sur un logo, en version simple et développée, que les acteurs pourront appliquer sur les éléments de communication sur leur entreprise, ainsi que sur des règles d'usage. Ces logos sont en cours de validation par l'INPI.

Pour structurer la communication d'InterApi, la commission a également travaillé sur une stratégie de communication.

Stratégie de communication d'InterApi

3 objectifs de communication :

- Développer la notoriété d'InterApi auprès des acteurs de la filière et des tiers
- Faire entendre les positions de la filière
- Augmenter la consommation des produits de la ruche

Cibles prioritaires

Acteurs de la filière, monde agricole, politiques et médias

Cibles secondaires

Associations de consommateurs, ONG environnementales et agricoles,

La communication d'InterApi se structure autour de deux événements :

- Le miel de la chandeleur :



Les miels sont le symbole de la richesse des terroirs et de la diversité végétale que butinent les abeilles. Chaque miel offre une couleur, une odeur, une saveur et une texture uniques.

L'objectif est de donner envie aux consommateurs de mettre du miel sur leurs crêpes. Cet événement a été mis en place afin de contribuer à l'inversion de la tendance de perte de part de marché du miel au moment de la chandeleur en grande et moyenne surface.

En 2021, la commission a souhaité travailler avec des influenceurs pour toucher un public plus jeune et parler aux consommateurs de manière indirecte, pour rester cohérent avec nos moyens financiers. Ce projet n'a finalement pas abouti car InterApi n'était pas encore assez mûre pour s'ouvrir à ce type de communication, qui pourra se développer à l'avenir.

Il a finalement été choisi de mettre à disposition des acteurs de la filière une affiche et les fiches recettes réalisées l'année précédente,

en réactualisant l'abeille. L'affiche a également été relayée sur la page Facebook d'InterApi.

Le suivi d'indicateurs de résultat n'a pas été mis en place mais l'appropriation des éléments par les acteurs de la filière semble faible. L'affiche relayée sur la page Facebook d'InterApi a permis de toucher 2 980 personnes et a généré 236 interactions et 27 partages. Les différents éléments ont aussi été partagés par l'UNAF et le SNA sur leurs réseaux sociaux, touchant au moins 10 343 personnes.



- L'Api'Week

Cet événement qui se déroulera du 19 au 25 novembre vise à mettre en avant les produits de la ruche et les métiers de la filière apicole. Son concept est de créer un cadre de communication et d'inviter tous les acteurs de la filière à s'en saisir en organisant un événement, seul ou en collectif, à leur échelle. La commission a travaillé sur l'identité visuelle de cet événement et travaillera à la mise en place d'outils de communication (affiches, fiches, communiqué et dossier de presse, etc.) et d'éléments supports pour les acteurs de la filière (conférence en ligne, guide pratique, etc.).



Afin de réaliser cet événement, InterApi a mis en place pour la première fois un brief et une procédure de sélection de la proposition à mettre en œuvre. Celle-ci est à améliorer mais a permis de sélectionner une agence convenant au plus grand nombre. La commission a donc travaillé sur le brief pour l'action « miel de la chandeleur » 2022 afin de pouvoir la remettre en place.

En plus de ces deux actions phares, la commission a également travaillé sur des vœux pour l'année 2021. Ceux-ci ont été réalisés par mail auprès des adhérents, des acteurs de la filière, des partenaires hors de la filière apicole, des parlementaires français et européens, des journalistes et des services de l'Etat.



La commission a aussi travaillé sur un courrier transmis au journaliste du journal télévisé de France 2 qui a communiqué des informations erronées sur la façon de reconnaître un vrai miel d'un faux miel. Ce courrier n'a malheureusement pas eu de retour.

D'autres actions ont été mises en place :

- Décision de faire suivre une formation sur la prise de parole avec les médias au bureau et à la coordinatrice d'InterApi (à venir) ;
- Elaboration d'un document permettant d'identifier les sujets sur lesquels nous souhaitons communiquer, notamment en lien avec l'actualité, et les éléments de

langage associés (un document partagé a été créé mais les acteurs ne s'en sont pas saisis) ;

- Présentation des orientations d'InterApi à l'assemblée générale du SFM ;
- Animation de la page Facebook d'InterApi ;
- Création d'une page LinkedIn.

Bilan de la page Facebook

Créée en 2019

14 posts **-36%**

1 833 personnes touchées en moyenne par post

739 abonnés **+40%**

644 personnes qui aiment la page **+41%**

Décision de l'orienter uniquement vers les consommateurs

Bilan de la page LinkedIn

Créée en avril 2021

2 posts

333 personnes touchées en moyenne par post

30 abonnés

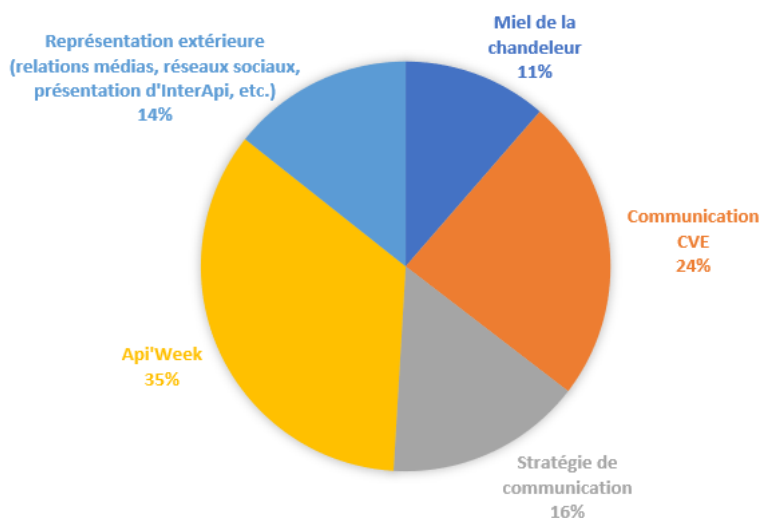
169 vues de la page

6 actions sur 17 n'ont pas pu être commencées pour différentes raisons :

- Départ de Charlotte, non remplacée, fin 2020, nécessité de trouver de nouvelles agences et une nouvelle façon de fonctionner pour les trouver ;
- Manque de temps du fait de la difficulté à trouver un consensus sur les modalités de réalisation des actions et de la nécessité de traiter des sujets d'actualité non prévus dans les autres commissions et de l'extension de la cotisation sur un an et non deux.

Il a également été décidé que la vidéo de présentation d'InterApi et la présence au salon international de l'agriculture n'étaient pas des priorités qu'il fallait attendre d'avoir les moyens humains et financiers avant de s'y engager.

Voici la répartition du temps de travail entre les actions au sein de cette mission :



La mission « Promotion des produits de la ruche et des métiers de la filière apicole » en bref :

15 sujets traités

- 1 FAQ
- 1 action de communication
- 1 affiche
- 1 page internet
- 2 flyers
- 1 carte de vœux digitale
- 2 logos
- 1 présentation sur InterApi
- 2 réseaux sociaux sur lesquels InterApi est présente
- 1 courrier
- 1 communiqué de presse
- 1 stratégie de communication
- 3 briefs
- 1 document partagé pour réaliser un Q&A's

Autres actions utiles à la défense des intérêts collectifs de la filière

Cette mission est traitée de façon transversale au sein d'InterApi. Voici le bilan de l'état d'avancement des actions présentes sur la feuille de route :

Action	Etat d'avancement
Monter le prochain dossier CVE : modalités, feuille de route et budget	Réalisée
Travailler sur la relation avec les partenaires techniques	En cours
Mettre en place d'une commission gelée royale	Abandonnée à la suite de l'avis du GPGR

Etat d'avancement des autres actions utiles à la défense des intérêts collectifs de la filière

L'Etat a étendu les termes de l'accord interprofessionnel instaurant des cotisations auprès des apiculteurs et des distributeurs de miel (les conditionneurs sont soumis à une cotisation non étendue), par arrêté le 2 novembre. InterApi a donc dû appeler les cotisations auprès des acteurs de l'aval et gérer le volet administratif de son partenariat avec la MSA (notamment la mise en place d'une convention) et répondre aux difficultés rencontrées par la MSA.

Bilan des cotisations

CVE amont : 556 604€ collectés sur 627 020€ appelés → taux de recouvrement de 89%

CVE aval : 43 977€ collectés auprès de 6 enseignes sur 13 concernées

→ taux de recouvrement de 46%

CV des conditionneurs : 3 668€ collectés auprès de 9 conditionneurs sur 13 concernés

→ taux de recouvrement de 69%

La mise en place des cotisations auprès des acteurs de l'aval demande du temps car il faut que la nouvelle procédure soit intégrée dans leur fonctionnement. InterApi est en train de mettre cela en place avec eux.

L'Etat ayant accepté d'étendre l'accord interprofessionnel sur un an, et non sur deux comme demandé, les adhérents d'InterApi ont dû rapidement travailler sur un nouvel accord interprofessionnel associé à une feuille de route et un budget prévisionnel jusqu'au 31 juillet 2023, afin de garantir une continuité entre les différentes CVE. Les délais étant très courts, il a été décidé de ne pas trop modifier les termes de l'accord, la commission CV/CVE ne s'est donc pas réunie pour traiter le sujet.

L'urgence traitée, les adhérents ont continué à travailler sur un deuxième accord permettant d'augmenter la cotisation forfaitaire de 1 à 2 centimes par kilo de miel vendu par les acteurs

de l'aval et de simplifier les modalités d'appel de cette cotisation pour maximiser son taux de recouvrement.

Toutefois, ce nouvel accord n'a pas pu être déposé pour extension car les pouvoirs publics, qui ont accepté d'étendre l'accord déposé à nouveau sur un an et non deux, ont conditionné toute nouvelle demande d'extension à la notification préalable de notre interprétation de la proportionnalité entre la cotisation appelée sur les miels d'import et les bénéficiaires des actions pour ces miels, auprès de la commission européenne au titre de l'article 210 du règlement européen portant organisation commune des marchés. InterApi va donc devoir se saisir de cette demande avant de travailler sur un nouvel accord.

InterApi a également mené une autre action transversale qui consiste à réfléchir à une façon de fonctionner avec les autres acteurs de la filière afin que les actions soient les plus efficaces possibles dans l'intérêt des acteurs de la filière.

Pour ce faire, InterApi a réfléchi sur une façon d'échanger avec l'ITSAP et le réseau des ADA. Après avoir travaillé sur la piste de l'élaboration d'une convention pluriannuelle et avoir essayé une première collaboration sur la fiche de vulgarisation des avancées scientifiques en termes de piégeage du frelon asiatique au printemps, InterApi a finalement travaillé sur une procédure de lancement d'appels à projets, qui permettront de concilier la volonté d'être transparent sur l'attribution des projets et la nécessité de donner de la visibilité aux partenaires. Ce sujet a été traité par le comité de liaison ITSAP-ADA d'InterApi, dont la participation aux réunions est disponible en annexe 2. InterApi a également réalisé 2 réunions techniques et assisté à 3 conseils d'administration et 1 assemblée générale de l'ITSAP- institut de l'abeille, qu'elle a intégré avec voix consultative au premier semestre 2021.

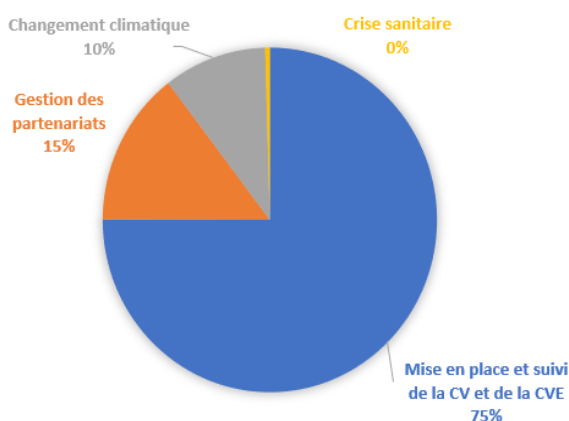
InterApi a également échangé avec GDS France sur la façon de travailler ensemble, nécessité accentuée après l'échec d'une tentative de rédaction d'un communiqué de presse commun sur les conséquences des épisodes de gel.

Les pouvoirs publics ont invité InterApi à participer aux travaux menés dans le cadre du Varenne Agricole de l'Eau et du Changement Climatique, lancé en mai 2021. InterApi a notamment été sollicitée pour réaliser une note de synthèse sur les impacts du changement climatique sur la filière apicole à horizon 2050 et sur la feuille de route de la filière pour y répondre. Pour la réaliser, InterApi a effectué un travail de bibliographie et a sollicité l'appui d'ADA France et de l'ITSAP pour coanimer un atelier avec des professionnels en septembre 2021.

Durant cet exercice, InterApi a également porté les inquiétudes de la filière sur les potentielles conséquences de la crise sanitaire pour la filière apicole. Ses messages ont été repris dans un article de presse.

Après réflexion, il a été décidé en commun accord avec le GPGR de ne pas créer une commission spécifique à la gelée royale car ses problématiques sont traitées dans le cadre des autres commissions.

Voici la répartition du temps de travail entre les actions au sein de cette mission :



La mission « autres actions utiles à la défense des intérêts collectifs de la filière » en bref :

7 sujets traités

1 reprise presse

2 accords interprofessionnels

2 extensions d'accord interprofessionnel

1 procédure de fonctionnement avec des appels à projets

2 réunions techniques

4 instances de l'ITSAP – institut de l'abeille

L'exercice 2020-2021 d'InterApi en bref :

66 réunions

47 sujets traités

3 auditions au Sénat

4 communiqués de presse

5 reprises presse

5 courriers

20 réalisations

2 documents partagés pour initier le dialogue interprofessionnel

3 assemblées générales

10 conseils d'administration

8 comités exécutifs

15 commissions « communication »

3 commission « résolution des problèmes de production » AB

4 comités de liaison « ITSAP – ADA »

10 commission « résolution des problèmes de production »

11 commission « qualité, traçabilité et économie de la filière »

2 commission « budget »

0 commission « CV/CVE »

0 commission « normalisation des produits de la ruche »

Bilan financier

Voici l'équilibre de trésorerie toutes taxes comprises sur l'exercice 2020-2021, comparé aux montants qui ont été prévus et aux dépenses de l'exercice précédent :

	CHARGES			PRODUITS			
	Prévisionnel	Réalisé	n-1		Prévisionnel	Réalisé	n-1
PERSONNEL	67 524	60 054	41 291	Cotisations annuelles	8250	9750	7 750
				Avance de trésorerie	0	4 000	72 526
INVESTISSEMENTS	3 600	1 015	190	CV	0	3 668	0
				Subvention PAE	90 887	74 702	97 143
SERVICES	109 238	70 227	22 319	Remboursement des trop perçus	0	2 808	124
				CVE France	309 190	573 315	0
FRAIS DE REPRESENTATION	40 965	6 766	1 230	CVE import	132 510	27 265	0
AUTRES (remboursements)	0	0	0				
ACTIONS	259 070	108 688	86 949				
Amélioration de la santé animale	72 890	0	0				
Amélioration des conditions de commercialisation	91 032	83 005	82 377				
Amélioration de la qualité des produits	5 000	0	0				
Promotion et mise en valeur de la production	48 248	4 470	480				
Protection de l'environnement	28 500	12 164	0				
Amélioration de la connaissance de la production et du marché	6 000	40	0				
Créer un site internet	3 000	1 440	0				
Supports de communication	0	0	900				
Communication CVE	4 400	7 569	0				
Journée de la reconnaissance	0	0	3 192				
Total	480 397	246 751	151 978	Total	540 837	695 508	177 543

L'équilibre de cet exercice montre que les produits ont été plus importants que les charges à hauteur de 448 757€. Le solde du compte ayant été de - 624€ au début de l'exercice, InterApi finit l'exercice avec un solde de trésorerie de 448 133€. Cette situation s'explique majoritairement par une sous-consommation de la CVE à hauteur de 428 709€. Un des enjeux majeurs de l'exercice suivant sera donc de déployer des actions en faveur de la filière apicole pour dépenser la CVE. En effet, l'objectif de la CVE n'est pas de faire de la trésorerie, cela est même interdit par le règlement européen. La sous-consommation s'explique par plusieurs facteurs :

- InterApi a collecté les plus gros montants de CVE de février à avril 2021, comme le choix de ne pas engager d'actions avant d'être sûrs d'avoir des financements avait été fait, cela n'a pas laissé beaucoup de temps pour déployer des actions avant la fin de l'exercice ;
- InterApi a collecté 158 880€ de CVE supplémentaire par rapport au budget prévisionnel, il a donc fallu discuter de l'affectation de ce montant avant de pouvoir l'engager ;
- InterApi a dû mettre en place un process faisant consensus pour choisir les actions à financer.

La comparaison avec l'exercice précédent montre toutefois qu'InterApi a réussi à augmenter ses dépenses dans la mise en œuvre d'actions. Les charges de structure ont également augmenté du fait de l'embauche d'une deuxième salariée et de la mise en place de la solution de prélèvement de la CVE avec la MSA. InterApi a également commencé à verser une indemnité forfaitaire au Président et au Vice-Président de l'interprofession pour un montant total de 5 040€.

Le point sur la consommation de la CVE permet de confirmer ce constat :

ACTIONS	CVE prévisionnelle 08/2020-07/2021	CVE dépensée 08/2020-07/2021
Amélioration de la santé animale	97 020	18 019
Lutter contre le varroa	88 609	7 410
Coordonner la co-construction d'un plan de lutte contre le varroa par toutes les parties prenantes	8 411	10 610
Amélioration des conditions de commercialisation	74 213	6 667
Réfléchir à la mise en place d'outils permettant une meilleure valorisation des produits de la ruche	20 193	1 445
Organiser la lutte contre les fraudes avec les acteurs des contrôles et des sanctions	16 106	2 385
Communiquer sur la filière apicole auprès des consommateurs et des décideurs publics	30 700	2 552
Participer au financement d'études pour répondre aux questions des consommateurs	0	0
Travailler sur la normalisation internationale des produits de la ruche	7 214	285
Amélioration de la qualité des produits	13 411	254
Financer des projets afin de mieux comprendre l'impact des techniques de nourrissage sur la qualité des produits de la ruche	13 411	254
Promotion et mise en valeur de la production	81 617	10 706
Communiquer sur les produits de la ruche afin d'augmenter leur consommation	67 559	10 706
Assurer la visibilité de la filière lors d'événements dits grand public	14 058	0
Initier une réflexion autour des allégations santé sur les produits de la ruche	0	0
Protection de l'environnement	65 515	33 473
Soutenir les actions, pratiques et règlements par exemple, permettant d'améliorer l'environnement des abeilles	10 631	14 096
Œuvrer au maintien et au développement des ressources nutritives naturelles pour les abeilles	8 411	2 525
Travailler avec les parties prenantes de la conservation de l'abeille Noire	18 062	183
Lutter contre le frelon asiatique	28 411	16 669
Amélioration de la connaissance de la production et du marché	15 470	3 523
Financer des travaux afin d'augmenter les connaissances sur la structuration de la filière apicole	15 470	825
Financer des travaux afin d'augmenter les connaissances sur la structure technico-économique des exploitations apicoles	0	2 698
Frais de prélèvement	94 454	80 638
MSA	76 683	58 249
Montage du prochain dossier CVE	6 788	12 390
Frais de contrôle	4 000	1 736
Frais de communication en amont du lancement de la cotisation	6 983	8 263
TOTAL	441 700	153 281

Sur l'exercice 2020-2021, InterApi a également commencé à travailler sur un événement de communication à l'automne, l'Api'Week, dont le paiement ne sera réalisé que sur l'exercice 2021-2022.

Voici le compte de résultat toutes charges comprises sur l'exercice 2020-2021 :

Charges	2020-2021	2019-2020	Produits	2020-2021	2019-2020
Charges d'exploitation	267 112,85	158 115,02	Produits d'exploitation	270 170,73	106 888,43
Autres achats et charges externes	198 883,12	109 585,27	Cotisations	13 417,87	0
Impôts, taxes et versements assimilés	516,97	347	Ventes de prestation de service	0	7 750,00
Salaires et traitements	50 747,99	34 871,76	Concours publics et subvention d'exploitation	256 736,03	99 138,22
Charges sociales	16 467,05	12 964,10	Ressources liées à la générosité du public	0	0
Dotations aux amortissements sur immobilisation	382,82	346,66	Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	15	0
Reports en fonds dédiés	0	0	utilisation des fonds dédiés	0	0
Autres charges	114,9	0,23	Autres produits	1,83	0,21
Charges financières	0	0	Produits financiers	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	Produits exceptionnels	0	0
Total des charges	267 112,85	158 115,02	Total des produits	270 170,73	106 888,43

Le résultat de l'exercice 2020-2021 d'InterApi est de 3 057,88€. Il est à noter que dans ce compte de résultat le bénévolat n'apparaît pas. Il est toutefois une composante essentielle dans le fonctionnement d'InterApi et est évalué sur cet exercice à environ 73 500€.

Le bilan 2020-2021 toutes charges comprises d'InterApi permet également de constater l'augmentation de l'activité d'InterApi :

Passif			Actif		
	2020-2021	2019-2020		2020-2021	2019-2020
Fonds propres	-22 459,90	-25 517,78	Actif immobilisé	1 158,21	661,04
Fonds propres statutaires	-25 517,78	25 708,81	Immobilisations corporelles	1 158,21	661,04
Excédent de l'exercice	3 057,88	-51 226,59	Actif circulant	514 814,59	54 926,94
Fonds reportés et dédiés	0	0	Créances	66 518,54	53 120,48
Provisions	0	0	Disponibilités	448 132,40	
Dettes	90 549,77	81 105,76	Charges constatées d'avance	163,65	1 806,46
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00	624,19			
Emprunts et dettes financières diverses	72 525,60	68 525,60			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 619,65	2 837,96	Autre actif	0	0
Dettes fiscales et sociales	14 760,22	9 118,01			
Autres dettes	582,89				
Produits constatés d'avance	431 944,34				
Total	515 972,80	55 587,98	Total	515 972,80	55 587,98

Ce bilan montre également que la situation financière d'InterApi est saine. Il faudra toutefois trouver un moyen de rembourser les avances de trésorerie, qui ne peuvent pas l'être à travers la CVE.

Les comptes d'InterApi sont examinés par un commissaire aux comptes, le cabinet Axioème Associés, qui les a certifiés réguliers, conformes et fidèles à la situation d'InterApi.

Cap vers l'avenir !

Comme cela a été indiqué dans la présentation des actions, nombreuses sont celles qui devront se poursuivre sur l'exercice suivant.

Le plus gros enjeu d'InterApi sera certainement d'assurer enfin sa stabilisation financière à travers la notification de sa méthode de traduction du principe de proportionnalité entre les cotisations collectées sur les miels d'import et les bénéficiaires des actions qu'ils en retirent. Cette étape sera un tournant dans le fonctionnement d'InterApi et permettra à chacun de se projeter sereinement et d'avoir plus de temps à consacrer aux réalisations concrètes en faveur des acteurs de la filière. InterApi devra également trouver le moyen de rembourser les avances de trésorerie réalisées par ses adhérents à sa création pour assurer son fonctionnement.

Un autre enjeu est de trouver une façon de fonctionner en interne et avec nos partenaires afin de permettre plus de fluidité dans la mise en place des actions et des relations solides et de confiance avec nos partenaires. Des avancées ont été faites sur cet exercice mais il faut continuer à s'adapter et à être agile en fonction de l'évolution de notre environnement. La mise en place de la procédure d'appels à projets avec une procédure interne d'élaboration des cahiers des charges et d'évaluation des réponses devra être mise à l'épreuve sur le prochain exercice. InterApi devra également réussir à se positionner par rapport aux acteurs que sont l'ITSAP – institut de l'abeille et ADA France dans le cadre de leurs demandes de qualification, respectivement en tant qu'institut technique agricole et qu'ONVAR. La structuration de la filière reste un enjeu de taille.

Techniquement, il y a encore beaucoup à faire dans la lutte contre les menaces sanitaires, et plus particulièrement le varroa, le frelon asiatique et la loque américaine, l'accompagnement des acteurs pour trouver des solutions aux impacts du changement climatique, pour une meilleure connaissance des marchés et une meilleure traçabilité et qualité des produits.

InterApi devra également continuer à appliquer sa stratégie de communication afin d'être reconnue par ses partenaires, les décideurs politiques et les médias, mais aussi pour inverser l'érosion de la consommation des produits apicoles.

C'est sur ces constats qu'InterApi a bâti sa feuille de route 2021-2022, présentée en annexe 4.

La mise en œuvre de cette feuille de route ambitieuse nécessitera probablement un nouvel accroissement de la masse salariale d'InterApi afin de pouvoir mener à bien les projets de fond et les réponses aux actualités.

Conclusion

Ce rapport d'activités met en exergue le chemin parcouru par InterApi durant cet exercice et les défis qu'il lui reste à relever.

Il est aussi l'occasion de remercier :

- Les délégués et administrateurs qui ont quitté leurs fonctions : François CHAUVEAU, Michel COILLARD, Thierry DOLIVET, Marc DURET, Alain MERIT, Hervé PARAIN et Amaury RENOUX ;
- Les salariés des adhérents qui ont quitté leurs fonctions et ont œuvré activement au bon fonctionnement d'InterApi depuis ses débuts : Adrian CHARTIN, Sylvain HALFTERMEYER, Laure LAROCHE, Emma NOZIERES ;
- Charlotte RICOU pour tout l'excellent travail accompli avec la commission « communication », avec Chloé SOMMELET ;
- Les équipes de l'ITSAP – institut de l'abeille et des ADA pour leur réactivité face à notre commande sur le piégeage du frelon asiatique ;
- L'ensemble de nos partenaires dans et hors de la filière ;
- Les élus et les salariés des structures adhérentes pour leur implication, et plus particulièrement le comité exécutif et les référents de commissions, très investis afin de permettre une certaine réactivité ;
- L'équipe d'InterApi qui a su faire preuve d'adaptabilité tout au long de cet exercice.

Nous souhaitons évidemment la bienvenue aux nouveaux élus et salariés et espérons que notre travail saura porter ses fruits en faveur de la filière apicole et de ses acteurs.

InterApi - interprofession des produits de la ruche
97 boulevard Pereire 75017 Paris
contact@interapi.fr

Annexe 1 : Liste des délégués et administrateurs, composition du comité exécutif et liste des salariés suivant InterApi au 31 juillet 2021

Salariés qui suivent les travaux	Organisation	Nom et prénom	Délégués à l'Assemblée	Administrateurs au Conseil d'Administration	Membres du Comité Exécutif
Collège Production					
Elodie COLOMBO Emma NOZIERES	ADA France	Dominique RONCERAY	Titulaire	Titulaire	
		Philippe HUAU	Suppléant	Suppléant	
Camille CHAUVARD	Confédération Paysanne	Muriel PASCAL	Titulaire	Titulaire	
		Christophe BENVENUTO	Titulaire	Suppléant	
		Fabien DUBREUIL	Suppléant		
			Suppléant		
Laurent DEVAUX	Coordination Rurale	Séverine RENDIR	Titulaire	Titulaire	
		Denis LUQUOT	Titulaire		
		Damien MERIT	Suppléant	Suppléant	
		Jérôme FOURNEAUX	Suppléant		
	FedApi	Patrick GRUEZ	Titulaire	Titulaire	
		Tristan FAYRE	Suppléant	Suppléant	
	FFAP	Maël NADAN	Titulaire	Titulaire	
		Marie France ROUX	Titulaire		
		Patrick BOUSSARD	Suppléant	Suppléant	
		Yvan GOUTEQUILLET	Titulaire		
	FNSEA	Eric LELONG	Titulaire	Titulaire	Président
		Simon BELLOT	Titulaire	Suppléant	
		Pascal TURANI	Suppléant		
		Laurent LEHR	Suppléant		
Ludivine FORGE Julie LEGRAND	GPGR	Guillaume PELISSIER	Titulaire	Titulaire	
		Véronique DUDDOT	Suppléant	Suppléant	
	SPMF	Claude FUOCO	Titulaire	Titulaire	
		Pascal VALOIS	Titulaire	Suppléant	
		Jean-Louis LAUTARD	Suppléant		
			Suppléant		
Cindy ADOLPHE	SNA	Frank ALETRU	Titulaire	Titulaire	Secrétaire
		Marc VALETTE	Titulaire	Suppléant	
		Béatrice ROBROLLE	Suppléant		
Pauline JULLIEN	UNAF	Yves DELAUNAY	Titulaire	Titulaire	Membre
		Philippe GAULARD	Titulaire	Suppléant	
		Thierry COCANDEAU	Suppléant		
		Henri CLEMENT	Suppléant		
Collège commercialisation					
Vincent MARTIN	FCA	Christophe BONNO	Titulaire	Titulaire	Membre
		Vincent MARTIN	Titulaire	Suppléant	
			Suppléant		
Hugues BEYLER Victoire CASSIGNOL	FCD	Hugue BEYLER	Titulaire	Titulaire	Trésorier
		Jacques CREYSSEL	Titulaire	Suppléant	
			Suppléant		
			Suppléant		
Magali BOCQUET	SFM	David BESACIER	Titulaire	Titulaire	Vice-Président
		Thierry LAUVERGEAT	Titulaire	Titulaire	
		Joseph BENAZRA	Titulaire	Suppléant	
		Xavier TURLIN	Titulaire	Suppléant	
	SNFGMA	Bertrand FRESLON	Titulaire	Titulaire	
		Gabriel ICKOWICZ	Suppléant	Suppléant	

Annexe 2 : Rapport de présence

Légende :

	Présent
	Représenté
	Absent
	Non concerné ou non inscrit

- Assemblée générale :

Date des réunions	ADA France	Confédération paysanne	Coordination rurale	FCA	FCD	FedApi	FFAP	FNSEA	GPGR	SFM	SNFGMA	SPMF	SNA	UNAF
08/12/2020	Présent	Représenté	Présent	Non concerné	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
25/02/2021	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Absent	Présent	Présent	Absent	Présent	Présent
14/06/2021	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Absent	Présent	Présent	Absent	Présent	Présent

- Conseil d'administration :

Date des réunions	ADA France	Confédération paysanne	Coordination rurale	FCA	FCD	FedApi	FFAP	FNSEA	GPGR	SFM	SNFGMA	SPMF	SNA	UNAF
27/08/2020	Présent	Présent	Présent	Non concerné	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
01/10/2020	Présent	Présent	Présent	Non concerné	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
03/11/2020	Présent	Présent	Présent	Non concerné	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
08/12/2020	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
22/01/2021	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Absent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
25/02/2021	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Absent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
23/03/2021	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Absent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
27/04/2021	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
27/05/2021	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
30/06/2021	Présent	Présent	Présent	Présent	Représenté	Absent	Représenté	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Représenté

- Comité exécutif :

Date des réunions	Président	Vice-Président	Secrétaire	Trésorier	Membre amont	Membre aval
01/09/2020	Présent	Présent	Absent	Présent	Présent	Absent
23/11/2020	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Absent
10/12/2020	Présent	Présent	Présent	Absent	Présent	Présent
14/12/2020	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
15/12/2020	Présent	Présent	Absent	Présent	Présent	Présent
05/02/2021	Présent	Présent	Présent	Représenté	Présent	Présent
05/05/2021	Présent	Présent	Présent	Présent	Absent	Présent
20/05/2021	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Absent

- Commission « résolution des problèmes de production » :

Date de réunion	ADA France	Confédération paysanne	Coordination rurale	FCA	FCD	FedApi	FFAP	FNSEA	GPGR	SFM	SNFGMA	SPMF	SNA	UNAF
25/08/2020	Présent	Absent	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent	Présent	Non concerné	Présent	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent
28/09/2020	Présent	Absent	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent	Présent	Non concerné	Présent	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent
14/10/2020	Présent	Absent	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent	Présent	Non concerné	Présent	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent
16/11/2020	Présent	Absent	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent	Présent	Non concerné	Présent	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent
14/12/2020	Présent	Absent	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent	Présent	Non concerné	Présent	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent
01/02/2021	Présent	Absent	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent	Présent	Non concerné	Présent	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent
01/03/2021	Présent	Absent	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent	Présent	Non concerné	Présent	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent
12/04/2021	Présent	Absent	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent	Présent	Non concerné	Présent	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent
08/06/2021	Présent	Absent	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent	Présent	Non concerné	Présent	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent
21/07/2021	Présent	Absent	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent	Présent	Non concerné	Présent	Non concerné	Non concerné	Présent	Présent

- Commission « résolution des problèmes de production » spécialisée apiculture biologique :

Date de réunion	ADA France	Confédération paysanne	Coordination rurale	FCA	FCD	FedApi	FFAP	FNSEA	GPGR	SFM	SNFGMA	SPMF	SNA	UNAF
27/04/2021														
01/06/2021														
18/06/2021														

- Commission « qualité, traçabilité et économie de la filière » :

Date de réunion	ADA France	Confédération paysanne	Coordination rurale	FCA	FCD	FedApi	FFAP	FNSEA	GPGR	SFM	SNFGMA	SPMF	SNA	UNAF
18/09/2020														
14/10/2020														
27/11/2020														
14/01/2021														
02/02/2021														
08/02/2021														
09/03/2021														
20/04/2021														
31/05/2021														
11/06/2021														
22/07/2021														

- Commission « communication » :

Date de réunion	ADA France	Confédération paysanne	Coordination rurale	FCA	FCD	FedApi	FFAP	FNSEA	GPGR	SFM	SNFGMA	SPMF	SNA	UNAF
26/08/2020														
18/09/2020														
06/10/2021														
21/10/2020														
06/11/2020														
18/11/2020														
17/12/2020														
01/02/2021														
18/05/2021														
25/05/2021														
15/06/2021														
23/06/2021														
07/07/2021														
19/07/2021														
21/07/2021														

- Commission « normalisation » :

Il n'y a pas eu de réunion de cette commission sur cet exercice.

- Commission « budget » :

Date de réunion	ADA France	Confédération paysanne	Coordination rurale	FCA	FCD	FedApi	FFAP	FNSEA	GPGR	SFM	SNFGMA	SPMF	SNA	UNAF
02/09/2020														
20/10/2020														

- Commission CV/CVE :

Il n'y a pas eu de réunion de cette commission sur cet exercice.

- Comité de liaison ITSAP-ADA :

	ADA France	Confédération paysanne	Coordination rurale	FCA	FCD	FedApi	FFAP	FNSEA	GPGR	SFM	SNFGMA	SPMF	SNA	UNAF
15/09/2020														
04/11/2020														
22/06/2021														
23/07/2021														

Annexe 3 : liste des représentants d'InterApi dans les instances/groupes de travail externes

Instances / groupe de travail	Représentant	Statut
COPIL SINEMA	Christophe ZIMMERMANN	Titulaire
Groupe de travail sur le frelon asiatique	Éric LELONG	Titulaire
Groupe de travail sur la loque américaine	Éric LELONG	Titulaire
Conseil de surveillance de l'utilisation des néonicotinoïdes	Frank ALETRU	Titulaire
	Yves DELAUNAY	Suppléant
Comité des experts apicoles du CNOPSAV	Éric LELONG	Titulaire
	Frank ALETRU	Suppléant
COFIL de l'étude sur la structure économique de la filière	Thierry LAUVERGEAT	Titulaire
Commission apiculture biologique de l'INAO	Éric LELONG	Titulaire
	Tristan FAVRE	Titulaire
	Patrick BOUSSARD	Titulaire
Observatoire de la production de miels et de gelée royale	Thierry LAUVERGEAT	Titulaire
	Patrick MOLLE	Titulaire
Panel des ventes de miels en grande distribution	David BESACIER	Titulaire
Comité de suivi du plan "pollinisateurs"	Éric LELONG	Titulaire
	Thierry LAUVERGEAT	Suppléant
Comité apicole de FAM	Éric LELONG	Titulaire

Annexe 4 : feuille de route 2021-2022

Action		Aug-21	sept-21	oct-21	nov-21	Dec-21	janv-22	Feb-22	mars-22	Apr-22	May-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	
QTEF	Travailler sur des indicateurs de coûts de production et de marché			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Travailler sur l'identification simple des produits de la ruche français										x	x	x	x	x	x	x	x	
	Rappeler la réglementation sur l'étiquetage du miel et de la gelée royale				x	x	x	x							x	x	x	x	
	Augmenter les connaissances sur les non-conformités des produits				x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Rappeler les bonnes pratiques d'hygiène aux apiculteurs			x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Co-construire avec la DGCCRF une fiche synthétique sur l'étiquetage de la gelée royale		x	x	x	x		x	x	x									
	Suivre la réglementation concernant l'étiquetage des produits apicoles	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Augmenter les connaissances sur les méthodes de détection de l'adultération des produits de la ruche et leur fiabilité		x	x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Augmenter les connaissances entre posologie des produits de la ruche et effets sur l'organisme		x	x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Augmenter les connaissances sur les flux internationaux de produits de la ruche																	x	x
	Suivi de l'évolution de la PAC		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Augmenter les connaissances sur les problèmes de qualité des miels			x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Augmenter les connaissances sur l'impact de la conservation au froid de la gelée royale			x	x			x	x	x	x	x	x						
	Réflexion sur la mise en place d'une collaboration avec Beefriendly																	x	x
	Augmenter les connaissances sur le déphasage des miels en linéaire										x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Augmenter les connaissances sur la production 2021 de produits de la ruche			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x						
Augmenter les connaissances sur la production 2022 de produits de la ruche								x	x	x	x	x	x	x	x				
Communication	Apiweek 2021	x	x	x	x	x													
	Apiweek 2022						x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
	Miel de la chandeleur 2022	x	x	x	x	x	x	x											
	Miel de la chandeleur 2023						x	x	x	x							x	x	
	Développer un site internet						x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Développer les outils de communication sur l'évolution du règlement AB à destination des apiculteurs																x	x	
	Vœux 2022			x	x	x	x												
	Vœux 2023																x	x	
	Cartographie du public cible								x	x	x								
	Mise en place d'un plan de rencontre de partenaires institutionnels et médias/influenceurs										x	x	x			x	x	x	
	Création de supports de communication sur InterApi (document synthétique, vidéos)							x	x	x	x	x							
	Réaliser un Q&A's (comprenant les éléments de langage sur les pratiques de nourrissage)														x	x	x	x	
	Organiser la veille												x	x					
	Réaliser le media-training pour les portes-parole															x	x		
	Communiquer sur un sujet d'actualité															x	x	x	
	Organiser un pôle apicole au salon international de l'agriculture												x	x	x	x	x	x	
Mise en place d'un planning d'animation des réseaux sociaux							x	x	x	x	x	x							
Rapport d'activités (de la commission et mise en page globale)												x	x	x	x				
RPP	Financer un projet répondant à la problématique : "Est-ce que varroa peut développer des résistances aux différents produits de traitement ?"		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Rechercher des solutions pour accompagner les apiculteurs dans la lutte contre varroa	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Mettre en place un plan de lutte national contre varroa				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Identifier les protocoles et les ring tests pour évaluer les risques des PPP				x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Suivre l'harmonisation des pratiques dans les enquêtes à la suite de mortalités suspectes			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Financer la communication sur la procédure à suivre en cas de mortalité massive de colonies d'abeilles		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Identifier et proposer des améliorations sur l'évolution des procédures en cas de mortalités suspectes															x	x	x	
	Identifier et proposer des améliorations sur l'évolution de l'OMAA										x						x	x	
	Suivre l'évolution de l'enquête nationale sur les mortalités hivernales des colonies																x		
	Participer au plan de lutte contre la loque américaine	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Suivre l'évolution du règlement AB et porter les intérêts de la filière apicole	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Transmettre les nouveautés du règlement AB									x	x	x							
	Évaluer la validité scientifique de l'existence de conservatoire de labeille Noire				x	x	x	x								x	x	x	
	Rencontrer la FedCan et les partenaires techniques							x										x	
	génétiques auprès du bureau des ressources génétiques																x	x	
	Participer à la construction d'un plan de lutte collectif du frelon asiatique	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Financer une étude sur la sélectivité et l'attractivité des pièges et des appâts		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
Financer une étude sur les impacts du changement climatique court terme et travailler sur les recommandations pour les apiculteurs		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
Travail sur la qualité et l'évaluation de la qualité des cires		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
Suivre le projet SINEMA	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
Connaitre et proposer des recommandations de comptage varroa aux apiculteurs				x	x	x	x	x	x										
Normalisation	Suivre les travaux internationaux sur le miel	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Suivre les travaux internationaux sur la propolis	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
	Suivre les travaux internationaux sur le pollen	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
	Suivre les travaux internationaux sur la gelée royale	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
Suivre les travaux européens sur l'authenticité du miel	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
Autres actions	Montage du prochain dossier CVE : modalités, feuille de route et budget	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x						